MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Paris, le 19/04/2022

La directrice générale de l'Aménagement, du logement et de la nature

> Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Président du Collectif Effinergie,

Madame Sylvie DETOT,
Présidente du Collectif des démarches Quartiers Bâtiments Durables,

Madame Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT, Présidente de l'Alliance HQE-GBC,

> Monsieur Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment Durable,

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

A travers la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, la France s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse en faveur de bâtiments moins énergivores, assurant le confort des occupants, et à l'impact carbone maîtrisé.

La RT2012 s'était grandement inspirée d'une expérimentation qui l'a précédée, à travers le label bâtiment basse consommation (BBC). Dans ce même esprit, l'État a lancé en 2017 l'expérimentation E+/C-, pour caractériser les bâtiments à la fois sobres en énergie et en carbone, servant ainsi de point de départ pour élaborer la RE2020.

L'Etat souhaite impulser une nouvelle dynamique collective, vertueuse et inciter les professionnels volontaires à se fixer un cap cohérent par rapport aux objectifs nationaux à moyen et long terme, et définir un niveau d'ambition permettant d'élargir l'actuel champ réglementaire de la RE2020.

Par lettre de mission datée du 7 octobre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, missionnait Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, pour animer les travaux conduisant à l'élaboration du futur label développé en complément de la RE2020.

Les travaux menés en ce sens par le Plan Bâtiment Durale et soumis à la filière au printemps 2021 dans le cadre d'une ample concertation ont conduit à l'émergence du Groupement d'Intérêt Ecologique que vous portez, composé des trois associations que vous présidez : le collectif des Démarches Quartiers et Bâtiments Durables, le collectif Effinergie et l'Alliance HQE-GBC France. La concertation menée a montré l'intérêt de prendre appui sur les expertises et les savoir-faire existants et à mettre ainsi les porteurs de labels et démarches existants au cœur du dispositif.

Je vous remercie de votre implication déterminante dans ce processus et vous soutiens dans la poursuite de cette démarche aux côtés du Plan Bâtiment Durable, afin de travailler à l'émergence d'un cadre commun de référence, appuyé par l'Etat. Cette expérimentation éclairera une voie de progrès que tous, Etat, collectivités et acteurs de la filière, souhaitent poursuivre pour les bâtiments de demain et d'après-demain. Ce cadre évoluera au fur et à mesure de l'expérimentation. Le référentiel que vous proposerez répondra à un besoin d'accompagnement vers la future réglementation environnementale qui succèdera à la RE2020, et de soutiens à l'innovation et à l'exemplarité des acteurs les plus ambitieux, afin de tracer la voie vers les bâtiments d'après-demain.

La première phase de vos travaux pourra s'attacher à proposer une gouvernance partagée, associant les acteurs de la filière, pour tracer collectivement cette voie. Vous pourrez vous appuyer notamment sur les travaux réalisés par les groupes thématiques formés par le Plan Bâtiment Durable, en collaboration avec la filière et l'ensemble des acteurs volontaires, notamment ceux présents à l'échelle locale.

La seconde phase de vos travaux consistera à poursuivre les travaux techniques en explorant les différentes voies environnementales identifiées dans les groupes thématiques, afin d'aller au-delà des sujets énergie et carbone de la RE2020. Il semble important que ce travail puisse prendre en compte les évolutions en cours au niveau européen, en particulier celles relatives à la Directive européenne sur la Performance Energétique des bâtiments.

Enfin, une fois les travaux sur ce label suffisamment avancés, sur le modèle des labels anglais et américain, BREEAM et LEED, qui disposent d'une visibilité importante au niveau international, l'opportunité de la mise en place d'un référentiel aussi reconnu au niveau international afin de profiter de notre exemplarité pour valoriser le secteur français de la construction à l'international pourra être étudie.

J'ai demandé à mes équipes, avec l'appui du Plan Bâtiment Durable, de suivre les travaux que vous organiserez et piloterez, eu égard à l'importance que ces travaux pourraient avoir dans l'élaboration des futures réglementations sur les constructions neuves. Par ailleurs, vous pouvez compter sur la DGALN/DHUP notamment pour vous aider à rechercher les soutiens financiers utiles à la conduite d'un tel projet.

Je vous remercie de votre implication dans cette mission et je vous prie de croire, mesdames les Présidentes, messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice générale de l'Aménagement, du logement et de la nature

Stéphanie DUPUY-LYON